

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/11/2024 - B2024/061543 - 2021 B 03574 - 898 303 573 - OAK



OAK

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 597 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ÉCULLY (69130) 43 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE

898 303 573 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2023
(ACTIF – PASSIF)


Copie certifiée conforme

Fait en un (1) exemplaire original électronique

Monsieur David EICHHOLTZER

Gérant

David EICHHOLTZER

✓ Certified by  yousign



1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise		OAK - SIREN : 898303573					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le			
				31/12/2023			
		Brut		Amortissements, provisions			
				Net			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	0		0	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	0	AO	0	
		Constructions	AP	0	AQ	0	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0	
		Autres immos corporelles	AT	2 312	AU	1 378	935
		Immos en cours	AV	0	AW	0	
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0	
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	2 607 993	CV	0	2 607 993
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	
Prêts		BF	0	BG	0		
Autres immobilisations financières		BH	0	BI	0		
		Total (II)	BJ	2 610 305	BK	1 378	2 608 928
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	
		Marchandises	BT	0	BU	0	
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	121 200	BY	0	121 200
		Autres créances (3)	BZ	873	CA	0	873
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	0	CE	0	
	Disponibilités	CF	122 158	CG	0	122 158	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	0	CI	0		
	Total (III)	CJ	244 231	CK	0	244 231	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	(IV) CW	0		0		
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM	0		0		
	Ecarts de conversion actif	(VI) CN	0		0		
			Total général (I à VI)	CO	2 854 536	1A	1 378
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise OAK – SIREN : 898303573				Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		2 597 000)	DA	2 597 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	0)	DC	0
	Réserve légale (3)					DD	20 273
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ)	DG	185 340
	Report à nouveau					DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	19 544
	Subventions d'investissement					DJ	0
	Provisions réglementées					DK	0
	TOTAL (I)					DL	2 822 157
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0	
	Avances conditionnées				DN	0	
	TOTAL (II)				DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0	
	Provisions pour charges				DQ	0	
	TOTAL (III)				DR	0	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0	
	Autres emprunts obligataires				DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV	17
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	94
	Dettes fiscales et sociales					DY	25 456
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	0
	Autres dettes					EA	5 435
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	0	
TOTAL (IV)					EC	31 002	
Ecart de conversion passif					ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	2 853 159	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			



OAK

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 597 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ÉCULLY (69130) 43 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE

898 303 573 RCS LYON

COMPTE DE RESULTATS ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

Copie certifiée conforme

Fait en un (1) exemplaire original électronique

Monsieur David EICHHOLTZER

Gérant

David EICHHOLTZER

✓ Certified by  yousign

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : OAK - SIREN : 898303573							Néant <input type="checkbox"/>			
							Exercice N			
							France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	0	FB	0	FC	0		
	Production vendue - biens		FD	0	FE	0	FF	0		
	Production vendue - services		FG	202 490	FH	0	FI	202 490		
	Chiffre d'affaires nets		FJ	202 490	FK	0	FL	202 490		
	Production stockée							FM	0	
	Production immobilisée							FN	0	
	Subventions d'exploitation							FO	0	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)							FP	0	
	Autres produits (1) (11)							FQ	1	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	202 491	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							FS	0	
	Variation de stocks (marchandises)							FT	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							FU	0	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)							FV	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)							FW	39 965	
	Impôts, taxes et versements assimilés							FX	1 541	
	Salaires et traitements							FY	136 838	
	Charges sociales (10)							FZ	0	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)			HS	GA	771	
				- dotations aux provisions					GB	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions							GC	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	0
	Autres charges (12)							GE	3	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	179 118		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	23 373		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée							(III) GH	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré							(IV) GI	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	0	
	Différences positives de change							GN	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	0	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	0		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions							GQ	0	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	327	
	Différences négatives de change							GS	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	327		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-327		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)							GW	23 046		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : OAK - SIREN : 898303573			Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	0	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	45	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	-45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	0
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	3 457
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	202 491
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	182 947
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	19 544
RENVOIS :				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))			1G	
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))			1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9) Dont transferts de charges			A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles				
		facultatives	A6	
		obligatoires	A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales			45	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

● Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

● Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

● Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

● Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

● Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.



OAK

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 597 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ÉCULLY (69130) 43 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE

898 303 573 RCS LYON

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 17 JUIN 2024**

«TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 19 544,02 euros, de la manière suivante :

– Réserve légale :	977,20 €
– Distribution de dividendes :	18 566,82 €

Total

19 544,02 €

Le dividende par part s'élèvera ainsi à 0,007 € environ. Il sera mis en paiement dans les délais légaux, sous déduction des prélèvements à la source pour les personnes physiques.

Nous vous rappelons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont en principe soumis à un prélèvement forfaitaire au taux unique (PFU) de 12,8 % applicable de plein droit sauf option globale du contribuable pour le barème progressif.

En revanche, les modalités d'imposition en deux temps sont maintenues : (1) Acompte prélevé à la source puis (2) imposition définitive liquidée dans le cadre de la déclaration de revenus.

Ce prélèvement de 12,8 % constitue donc un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à imposition commune).

*La demande de dispense doit être formulée, au plus tard le **30 novembre** de l'année qui précède celle du versement.*

En outre, les dividendes versés à des personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %.

Ces prélèvements sont déclarés et payés par la société en même temps que le prélèvement à la source de 12,8 %, au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes depuis la constitution ont été les suivantes :

<i>Exercices</i>	<i>Dividende par part</i>	<i>Abattement</i>	<i>Montant éligible à l'abattement</i>
<i>31 décembre 2022</i>	<i>0,009 € environ</i>	<i>40%</i>	<i>25 714 €</i>
<i>31 décembre 2021</i>	<i>Néant</i>	<i>40%</i>	<i>Néant</i>
<i>30 juin 2021</i>	<i>0,07 € environ</i>	<i>40 €</i>	<i>172 000 €</i>

»

Extrait certifié conforme

Fait en un (1) exemplaire original électronique

Monsieur David EICHHOLTZER

Gérant

David EICHHOLTZER

✓ Certified by  yousign